



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)



PROCES VERBAL RÉUNION BUREAU DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021
Réunion du 9 novembre 2020

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice Président	■		
Fred MIRAM MARTHE ROSE	2 ^{ème} Vice Président			■
Lionel DESROSES	3 ^{ème} Vice Président			■
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	■		
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maurice VICTOIRE	Secrétaire Général Adjoint			■
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	■		
Raymond MARIE-JOSEPH	4 ^{ème} Vice-Président	■		
Jean Luc MOSTOR	membre	■		
Michel PLATON	membre	■		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 19h45, remercie les membres présents et déclare que le Conseil de Ligue, réuni en bureau, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

1. Situation Sanitaire : Mise en chômage partiel

Le Conseil de Ligue réuni en bureau valide la mise en activité partielle d'une partie des collaborateurs de la Ligue de Football de Martinique.

2. SES : Recrutement Responsable Technique

La cellule de recrutement des candidats se réunira le mardi 19 novembre 2020. Une liste restreinte de 2 candidats est sélectionnée. Le jury est composé de

- ✓ Samuel PEREAU : Président de la LFM
- ✓ Georges DUQUESNAY : 1^{er} Vice Président LFM
- ✓ Nicoals BOURDIN : Conseiller Technique National-Coordinateur Technique Outre Mer
- ✓ Frédérique BODINEAU : Directeur Technique du CERFA
- ✓ Yannick DESMONTILS : Conseiller Technique
- ✓ Mario BOCALY : Cadre Technique de Ligue
- ✓ Dominique DANGLADE : Directeur Administratif et Financier

3. Assemblée Générale Elective

Le Président fait le point sur la réunion qui s'est tenue ce jour avec la FFF sur l'organisation de l'assemblée générale électorale. Dans l'hypothèse de l'organisation d'une AGO dématérialisée, la FFF apportera son expertise avec un appui technique via des prestataires agréés.

4. Finances

a. Avancement sur l'arrêté des comptes

Le trésorier fait le compte rendu de l'état d'avancement de la clôture des comptes 2019/2020.

b. Date de l'arrêté des comptes 2019/2020

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)



La date de l'arrêté des comptes sera fixé lors de la prochaine réunion du Conseil de Ligue.

c. Dossier Martinino

Le dossier de demande de financement pour la campagne 2021 sera transmis à la Collectivité Territoriale de Martinique le vendredi 13 novembre 2020.

5. Compétitions

a. Coupe VYV

Le 1^{er} Vice Président indique que la phase finale de la Coupe VYV a été reportée à fin décembre 2020 par la Comité Exécutif de la Ligue Antilles Guyane de Football. Elle se déroulera en Guadeloupe.

6. Questions diverses

a. Dossier Insert' Foot

L'appel à candidature lancé auprès des clubs du nord atlantique n'a pas donné les résultats escomptés. Le Conseil de Ligue demande au service de relancer l'ensemble des clubs concernés.

b. Claude Elise

Le Conseil de Ligue maintien en l'état la participation de notre sélection et avisera en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15

Le Président

Samuel PÉREAU

Le Secrétaire Général

Jean Claude VARRU

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général